

Ce qu'un retour aux 39 heures changerait pour les salariés

L'une des questions clés porte sur un relèvement ou non des salaires.

CÉCILE CROUZEL

SELON les options choisies, la fin des 35 heures aurait des conséquences très différentes sur les salariés. Explications.

Le salaire devrait-il travailler davantage ?

Première option, la fin des 35 heures peut passer par un retour sur semaine. « Il faudra alors que la loi stipule précisément que les salariés doivent travailler 39 heures. Une simple évocation de la durée légale du travail ne suffirait pas », avertit Bruno Serizay, avocat chez Capstan Avocats. Le détroitement des 35 heures peut aussi se faire en supprimant toute durée légale du travail. Le temps de travail serait alors fixé par accord de branches ou d'entreprise. Ce sont ces accords qui s'imposeraient aux salariés.

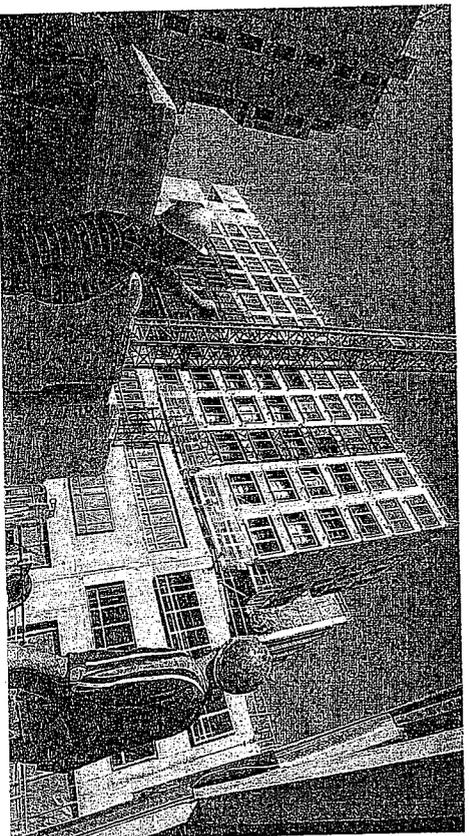
Le salaire serait-il maintenu ?

Tout dépendrait du choix fait par le gouvernement et le Parlement. Car, juridiquement, les deux options sont possibles, un maintien du même salaire mensuel malgré quatre heures de travail en

Fonctionnaires : diète confirmée

DANS une interview à la revue *Acteurs publics* datée du 29 octobre, Jérôme Catuzac, le ministre délégué au Budget, est sorti du bois sur la question des hausses de salaires dans la fonction publique. « La révision structurelle du point d'indice n'est pas prévue dans le budget 2013 », a-t-il annoncé. Le point d'indice servant de base à la rémunération des fonctionnaires, cela signifie qu'il n'y aura pas d'augmentation générale pour 2013. Le ministre a changé de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, est plus nuancée. Mais

dans le fonds, elle ne promet pas de miracles. Car l'objectif que s'est fixé le gouvernement dès juillet, Stablisser la masse salariale, rend inévitable le gel du point. « Le premier ministre a ouvert un cycle de négociation que le collègue avertisse les organisations syndicales. L'un des six thèmes abordés traite des carrières et des rémunérations. Ce n'est qu'à la fin de ce cycle de rencontres que seront prises les décisions, mais il va de soi que nous travaillons dans un contexte budgétaire contraignant », souligne Marylise Lebranchu.



Des ouvriers du bâtiment sur un chantier en construction à Paris. MARMARA/LE FIGARO

plus, les 39 heures payées 35 -, ou une hausse de salaire proportionnelle à l'augmentation du temps de travail. « La loi devra préciser quelle est l'option retenue », souligne Franck Kramarz, économiste à l'École polytechnique. Dans les faits, on imagine mal un gouvernement imposer aux Français de travailler plus sans aucune hausse de rémunération... Il est probable qu'en cas de réforme, les salariés qui aujourd'hui travaillent 35 heures soient obligés de travailler 39 heures, mais gagnent davantage. Par ailleurs, dans le cas où la fin des 35 heures passerait par la disparition de la durée légale, la compensation salariale serait négociée par accord de branche ou d'entreprise.

Les heures supplémentaires disparaîtraient-elles ?

Lors d'un retour aux 39 heures, les heures supplémentaires, c'est-à-dire les heures travaillées au-delà des heures supplémentaires, pourraient disparaître. Pour les salariés, cela signifie que ces quatre heures ne seraient plus payées comme aujourd'hui, 25 % de plus, chez SBK G. Mais l'avocate ajoute toutefois que cette baisse de rémunération pourrait être considérée comme une modification

du contrat de travail, nécessitant l'accord du salarié. Dans ce cas, ce dernier aurait un devoir de négociation pour réclamer une compensation. Mais d'autres avocats, comme Bruno Serizay, ne partagent pas cette analyse et estiment qu'il n'y aurait pas modification du contrat de travail. Dans ce cas, les salariés effectuant des heures sup risqueraient fort de voir leur rémunération baisser. Ils seraient alors les grands perdants d'un retour aux 39 heures, après avoir déjà été pénalisés par la re-fiscalisation des heures sup!

Que deviendraient les RTT ?

Dans bien des cas, lors du passage aux 35 heures, les salariés se sont vus accordés des RTT pour compenser le fait qu'ils continuaient à travailler 39 heures par semaine. Lors d'un retour aux 39 heures, ces salariés perdraient leur RTT. Selon ce que la loi décidera, ils seront payés davantage ou pas (voir plus haut). D'autres salariés, les cadres dits autonomes, bénéficient d'un autre système, celui du forfait jour. Leur temps de travail n'est plus compté en heures. Seul est fixe un nombre de jours travaillés. Selon Céline Bruineau, le retour aux 39 heures ne changerait rien pour eux. ■

Marine Le Pen fait le

à Hénin-Beaumont

L'ex-présidente du Front national est en campagne à Hénin-Beaumont. Battue aux élections législatives en juin dans la 11^e circonscription du Nord-Pas-de-Calais par le socialiste Philippe Kennel, Marine Le Pen s'est déclarée mardi en « campagne permanente. Elle espère voir aboutir ses recours en faveur de l'arrondissement de l'élection pour le Conseil constitutionnel, qui devait statuer en novembre. Marine Le Pen s'était inclinée au tour, battue de 118 voix, après avoir éliminé au premier tour le candidat du Front de gauche Jean-Luc Mélenchon.

Les communistes voient le financement de la Sécurité sociale

Ils avaient voté contre le européen et s'étaient abstenus au budget 2013. Mardi, les communistes et le Front de gauche de Jean-Luc Mélenchon ont voté contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) à l'Assemblée nationale. Le président du groupe, Chassagné, a estimé que « le projet de loi ne se démarquait que des budgets présentés par le gouvernement précédent ».

Accoyer met en garde contre le non-cumul

L'ancien président de l'Assemblée nationale en garde mardi contre le cumul total des mandats électoraux et des fonctions qui conduiraient selon lui à « la désignation d'un Bernard Accoyer, sur le modèle de la réalité du terrain ». L'ancien ministre de la République accessible